

ment, mais c'est la sorte de désinvolture qu'il affiche. Il essaie de faire croire que la responsabilité en incombe à l'opposition qu'au gouvernement. Le ministre sait qu'en annonçant un programme, un gouvernement doit assumer la responsabilité non seulement de son contenu, mais aussi de son application opportune.

L'hon. M. Sharp: Nous le faisons, nous l'avons fait.

L'hon. M. Fulton: Si nous avons voté contre, le ministre croit-il que son attitude en aurait été modifiée?

L'hon. M. Sharp: Non, vous l'avez appuyé.

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas l'intention de me laisser entraîner trop loin dans cette histoire. Nous avons proposé plusieurs amendements visant à réduire le coût du régime d'assurance frais médicaux et à le rendre plus réalisable. Le gouvernement a refusé d'accepter ces amendements. Or, selon le ministre, n'ayant pas fait rejeter le régime d'assurance frais médicaux, nous devons en accepter la responsabilité. A-t-il peur d'accepter cette responsabilité?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'accepte toute la responsabilité.

L'hon. M. Fulton: A mon sens, au lieu de se dérober à ses responsabilités, le ministre devrait rencontrer les ministres des Finances des provinces pour discuter de la possibilité d'établir une vraie liste des priorités. Si le ministre n'est pas prêt à accepter cette responsabilité, qu'il nous cède la place, lui et tous ses collègues, et nous serons heureux d'assumer leurs obligations.

Ceci nous amène naturellement à envisager les mesures que se propose de prendre le ministre. A en juger par son discours, ses intentions sont de portée fort restreinte et bien décevantes. Après force paroles hypocrites au sujet de ce que fait aujourd'hui le gouvernement pour comprimer les dépenses et au sujet de ce qu'il fera l'an prochain, alors qu'en réalité il ne fait rien pour réduire le déficit inflationniste de cette année, il nous offre à la place de véritables initiatives une sorte d'exhortation à la prudence, y ajoutant la menace d'un blocage délibéré de l'économie et du chômage si ses vagues principes de moralité ne donnent rien.

Cependant, je l'ai déjà dit, je crois que nous sommes tous d'accord quant aux objectifs économiques de notre pays. Nous voulons tous réussir à stabiliser les prix et à mainte-

[L'hon. M. Fulton.]

nir l'emploi à un niveau élevé. Nous savons que le problème de l'inflation et des compressions budgétaires est grave, mais nous savons aussi que ce problème est inhérent à la société moderne. Cela ne nous est pas nouveau, car notre pays est moderne. Il est inhérent à notre société moderne et le gouvernement aurait dû y penser. Puisque ce problème restera, il importe que nous trouvions les moyens d'y parer. Je tiens donc à joindre à mes critiques certaines propositions constructives. Je dirais tout d'abord qu'il faut une planification budgétaire et monétaire, ainsi qu'un vrai programme de priorités.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Y a-t-il consentement unanime à ce que l'honorable député poursuive son discours?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que nous y consentirions tous, mais j'espère qu'il sera assez bref, car j'aimerais pouvoir répondre à certaines de ses remarques, avant la mise aux voix.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Je regrette infiniment d'interrompre mon honorable collègue, pour qui j'ai beaucoup d'estime, mais comme député indépendant, je n'ai pas encore eu mon tour pour parler, et je voudrais m'opposer au consentement unanime tant que nous, les indépendants, nous n'aurons pas le droit de participer au débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! Le consentement unanime n'a pas besoin d'être motivé. Le député peut permettre à l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) de continuer son discours au delà de 30 minutes, ou s'y opposer.

M. Mongrain: Je m'y oppose, monsieur l'Orateur.

M. Grégoire: Moi, également, monsieur l'Orateur, parce que cela fait cinq jours que j'attends pour parler.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! J'inviterais l'honorable député de Lapointe à reprendre son siège. Lorsque la présidence demande s'il y a consentement unanime, les députés n'ont qu'à dire oui ou non; ils ne sont pas obligés de motiver leur réponse.